Règlement et conditions du tirage au Sort
Questionnaire de Satisfaction
Rives d'Arcins

Article 1 : Organisateur

L'Association des Commerçants du Centre Commercial Rives d'Arcins, ci-après Centre Commercial, immatriculée sous le numéro de SIRET 402 611 107 00010 dont le siège social est situé CCR Rives d'Arcins, 33324 BEGLES CEDEX , ci-après désigné « l'Organisateur », organise un tirage au sort qui se déroulera le mardi 5 mai 2026 à 17h.

Article 2 : Conditions d'accès au tirage au sort

2.1 Le tirage au sort est ouvert à toute personne physique résidant en France, cliente ou non auprès du Centre Commercial, ci-après désigné comme Participant. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse électronique des Participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les mineurs, l'ensemble du personnel de l'Organisateur ainsi que l'ensemble du personnel des enseignes du Centre Commercial, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 La participation au tirage au sort implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 3 : Modalités de participation

Il s'agit d'un tirage au sort sans obligation d'achat.

La participation au tirage au sort n'est autorisée **qu'une seule fois par Participant** et sera validée sous réserve d'avoir complété le questionnaire de satisfaction du centre commercial Rives d'Arcins entre 28 avril et le 5 mai 2026.

La participation se déroule sur la plateforme digitale suivante : https://klepierre.wizville.fr/survey/campaign/3847?placeid=FR00285&review_source=Jeux_concours.

Toute participation incomplète, incorrecte ou multiple sera annulée.

Article 4 : Désignation du gagnant

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution

Le ou la gagnante (ci-après désigné le Gagnant) est défini de façon aléatoire et impartiale à partir d'un logiciel de tirage aléatoire : https://www.tirage-au-sort.net/nombre-aleatoire le mardi 5 mai 2026 à 17h.

À l'issue du tirage au sort, un courriel explicite sera envoyé au Gagnant au plus tard le jeudi 7 mai 2026 pour lui indiquer qu'il a remporté la dotation mise en jeu. Ce courriel constitue la seule preuve valable du résultat du tirage. Le gagnant aura une semaine pour se manifester en réponse à ce courriel pour valider sa dotation.

Article 5 : Dotation

La dotation du tirage au sort est définie comme suit :

- Une carte cadeau du Centre Commercial Rives d'Arcins d'une valeur totale de trente euros (30€).

La carte cadeau est utilisable exclusivement dans les boutiques du Centre Commercial, sous réserve d'acceptation des enseignes listées à l'adresse url suivante : https://rives-d-arcins.klepierre.fr/services/gift-card/

En acceptant la dotation, le Gagnant accepte sans réserve les conditions générales d'utilisation de la carte cadeau Rives d'Arcins du Centre Commercial, consultables à tout moment sur le site : https://static.giftify.me/b2c/docs/CGV_rives-d-arcins.pdf ou auprès de l'accueil du centre.

Article 6 : Remise du lot

Le Gagnant sera désigné par la mécanique de tirage au sort précisée ci-dessus à l'article 4.

Le Gagnant sera contacté par l'Organisateur par email.

Pour obtenir son lot, le Gagnant devra obligatoirement présenter :

- Le courriel personnel reçu
- Une pièce d'identité en cours de validité

Le lot sera à récupérer en main propre à l'accueil du centre Rives d'Arcins à compter de la réception du message. Le Gagnant aura un délai de (trente) 30 jours, à compter de la réception de son courriel pour récupérer son gain. Passé cette date limite, il ne lui sera plus possible de le réclamer, et le lot sera considéré comme perdu.

Lors de la remise du lot après présentation par le Gagnant de sa pièce d'identité en cours de validation, il lui sera demandé de compléter et de signer une attestation de réception du lot.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas au Gagnant d'obtenir son lot. De manière générale, les participations au tirage au sort seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, multiples, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution

Le lot attribué est incessible, intransmissible et ne peut être vendu. Il ne peut par ailleurs donner lieu, de la part de la Société Organisatrice, à aucun échange ou remise de leur contrevaleur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure ou de cas fortuit, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot mis en jeu par d'autre(s) dotation(s) de valeur équivalente.

Si le Gagnant est un mineur, le lot ne peut lui être attribué, du fait des dispositions légales.

Aucun envoi de lot, par voie postale, ne sera effectué.

Aucun lot ne pourra être récupéré par un tiers, même si ce dernier présente un document signé du Gagnant.

Article 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au tirage au sort se fera dans la limite de (3) trois minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif en vigueur lors de la rédaction du présent règlement. Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse postale CCR Rives d'Arcins, 33324 BEGLES CEDEX. Les Participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du tirage au sort, des dysfonctionnements du matériel ou du vol du lot après remise au Gagnant.

En cas d'indisponibilité du lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur égale ou supérieure. Toute substitution sera laissée à l'entière discrétion de l'Organisateur. Dans l'hypothèse où un Gagnant n'accepterait pas la substitution, il perdrait son droit sur le lot.
Sauf disposition légale impérative contraire, l'Organisateur, les sociétés de son groupe et leurs représentants respectifs excluent toute responsabilité et toute obligation liée à :

(a) tout report ou annulation du tirage au sort ; et/ou
(b) toute modification, fourniture (y compris notamment lorsque le lot ne parvient pas au destinataire prévu), annulation ou utilisation du lot ; et/ou
c) tout acte ou défaut d'un fournisseur tiers ; et/ou
(d) tout acte ou manquement d'un Gagnant entraînant l'incapacité du Gagnant à bénéficier du lot.

Sauf dispositions légales impératives contraires, L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, dommage, préjudice physique ou décès résultant

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution

de la participation au tirage au sort, de l'acceptation ou de l'utilisation du lot. Toutefois, aucune stipulation des présentes ne pourra être entendue comme limitant ou excluant la responsabilité de l'Organisateur pour fraude, décès ou préjudice physique résultant de sa négligence, ou lorsque des dispositions légales impératives interdisent une telle limitation ou exclusion.
L'Organisateur se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les Participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Article 9 : Litiges

Le tirage au sort est régi par la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique, sur les réseaux sociaux ou sur le site internet concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

Pour participer au tirage au sort, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant qui seront collectées informatiquement à destination exclusivement de la Société organisatrice, tant que l'utilisateur reste actif, pour une durée maximum de 3 ans à compter du jour de leur participation.

Le Groupe KLEPIERRE, y compris chaque société qui le compose (ci-après le « Groupe KLEPIERRE » ou « KLEPIERRE »), accorde une grande importance à la protection de la vie privée et des données des utilisateurs de ses **sites internet** et **applications** mobiles. Il s'agit de son site institutionnel "www.klepierre.com" et des sites internet et applications mobiles rattachés aux centres commerciaux exploités par KLEPIERRE. KLEPIERRE veille à adopter et respecter une politique de confidentialité rigoureuse et conforme à la réglementation en vigueur.
KLEPIERRE est soumise aux règles applicables en matière de protection des données personnelles, et, en particulier, le Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD »), ainsi que toutes les règles de droit national prises en application de celui-ci, à titre subsidiaire.
La présente **Charte de Protection des Données Personnelles** (la « Charte ») a pour objet d'informer de manière claire, simple et complète toutes les personnes concernées (« Vous » ou « Votre/Vos ») sur la manière dont KLEPIERRE, en sa qualité de **responsable de traitement**, collecte et utilise des données à caractère personnel Vous concernant (« les Données Personnelles ») et sur les moyens dont Vous disposez pour contrôler cette utilisation et exercer Vos droits s'y rapportant.

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution

Pour toute question relative à la présente Charte et/ou pour exercer vos droits tels que décrits ci-dessus, vous pouvez vous rendre sur votre compte pour faire les modifications souhaitées et en cas de demande spécifique (non couverte par les options proposées sur la page du compte) vous pouvez vous adresser à KLEPIERRE, par voie électronique en envoyant un courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité à : **dpo@klepierre.com**

KLEPIERRE s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais, et en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de Votre demande.

Vos Données Personnelles sont collectées pour des **finalités déterminées, explicites et légitimes.**

Selon les cas, Vos Données Personnelles pourront être utilisées dans le but de :

- Gérer et vous fournir les services de la Plateforme Digitale ;
- Vous permettre de demander et d'obtenir des informations sur le Groupe KLEPIERRE ou l'une de ses entités, un centre commercial de KLEPIERRE, ou sur les produits et services proposés par ces derniers ou leurs partenaires ;
- Administrer votre adhésion ;
- Vous permettre de Vous abonner et de recevoir une newsletter ou tout autre dispositif d'alerte ;
- Vous permettre de créer et gérer un compte utilisateur sur le site d'un centre commercial exploité par le Groupe KLEPIERRE afin de bénéficier d'informations, de produits et/ou services ou tous autres types d'avantages proposés KLEPIERRE, un centre commercial ou leurs partenaires ;
- Répondre à Votre demande de location d'un local permanent ou d'un emplacement temporaire au sein d'un centre commercial appartenant au Groupe KLEPIERRE ;
- Participer à des enquêtes de satisfaction, analyses et statistiques afin d'améliorer nos produits et services ainsi que la connaissance de nos clients et prospects ;
- Traiter Votre candidature à un poste au sein du Groupe Klépierre ;
- Gérer nos programmes de fidélité ;
- Améliorer Votre expérience-client et/ou Vous proposer des services adaptés et personnalisés.
- Analyser votre utilisation des Services et, sous réserve de votre autorisation préalable, combiner vos informations à caractère personnel collectées lorsque vous utilisez nos différents Services (à savoir la carte de fidélité, nos applications mobiles, nos sites Internet, nos comptes de réseaux sociaux et nos activités promotionnelles) pour améliorer notre compréhension de vos attentes et de vos besoins, et développer de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services
- Mesurer, tester et suivre les indicateurs et l'efficacité de nos Services

- Assurer le fonctionnement technique des Services et protéger vos informations à caractère personnel contre le vol, la perte, les dommages ou l'accès non autorisé.

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution

Aucune de vos Données Personnelles ne sont actuellement traitées par nos soins afin de prendre une décision automatisée, y compris réaliser un profilage, à votre égard. Cependant, KLEPIERRE pourra vous adresser des publicités personnalisées et autres offres spécifiques basées sur vos informations à caractère personnel propres et l'analyse de votre comportement d'utilisateur et notamment les préférences de consommation que Vous nous aurez signalées.

KLEPIERRE est également susceptible d'utiliser Vos Données Personnelles à des fins administratives ou pour tout autre objectif imposé par la législation en vigueur (par exemple, pour Vous notifier un changement important apporté à la présente Charte).

Article 11 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du tirage au sort à l'adresse postale du centre commercial indiquée ci-dessus ou par mail à contact.rivesdarcins@klepierre.com ou à l'accueil du centre commercial Rives d'Arcins

Fait à Paris, le 13/04/2026

Confidential - Not for Public Consumption or Distribution